



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

Séance du mardi 24 mai 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	19

Date de la convocation : 18 mai 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18 mai 2022

**L'an deux-mil-vingt-deux, le vingt-quatre mai à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix-huit mai 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.**

**Présents :** Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

**Absents excusés :**

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.  
 Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.  
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.  
 Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.  
 Madame SAHUT Géraldine a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.  
 Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Monsieur GAUDICHON Vincent a été nommé secrétaire de séance.

**2022/43 – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS RELATIFS À LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS SENIORS**

Madame le Maire indique que l'analyse des offres avec le bureau d'études a eu lieu le vendredi 22 avril 2022. Il a été décidé une renégociation sur 3 lots parmi les 11, comme le permet le règlement de consultation. Les lots concernés étaient les lots 1 (Gros œuvre), 4 (Menuiseries extérieures) et 11 (Espaces verts). Les 3 entreprises les mieux notées pour ces 3 lots ont donc été invitées à transmettre des compléments d'informations et une nouvelle offre avant le 12 mai à midi. Le 19 mai, le bureau d'études a présenté un nouveau rapport d'analyse des offres négociées.

Madame le Maire propose de signer les marchés des différents lots avec les entreprises classées par l'architecte comme les mieux disantes et de choisir ou non les variantes demandées lors de la consultation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**- AUTORISE le Maire à signer les marchés relatifs à la construction des logements seniors pour un montant total de 1 642 907,33 € HT, et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des marchés, concernant les lots suivants :**

- \* LOT N° 1 (GROS ŒUVRE) : la société DUHAMEL-HERMAY est retenue en tranche ferme pour un montant de 229 000,00 € HT
- \* LOT N° 2 (OSSATURE BOIS ET CHARPENTE) : la société PARMENTIER est retenue en tranche ferme pour un montant de 134 477,83 € HT
- \* LOT N° 3 (COUVERTURE ZINC – BARDAGE ZINC ET BOIS) : la société MAZIRE est retenue en tranche ferme pour un montant de 336 193,62 € HT
- \* LOT N° 4 (MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU - MÉTALLERIE) : la société FERMETURES AUTOMATISMES ROUSSEL est retenue avec variante PSE6 (menuiseries bicolores) pour un montant de 127 483,80 € HT

Date d'affichage de la présente délibération

Le 07 juin 2022



- \* LOT N° 5 (MENUISERIES INTÉRIEURES - ISOLATION – PLÂTRERIE SÈCHE) : la société PROCOPIO ISOLATION est retenue en tranche ferme pour un montant de 160 000,00 € HT
  - \* LOT N° 6 (REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLE - CARRELAGE) : la société GAMM est retenue en tranche ferme pour un montant de 74 428,75 € HT
  - \* LOT N° 7 (PEINTURES) : la société COULEURS DE PROVINCE est retenue en tranche ferme pour un montant de 27 468,04 € HT
  - \* LOT N° 8 (PLOMBERIE – VENTILATION) : la société FONTAINE LAURENT est retenue en tranche ferme pour un montant de 92 540,80 € HT
  - \* LOT N° 9 (ÉLECTRICITÉ – COURANTS FORTS ET FAIBLES) : la société COGELEC est retenue en tranche ferme pour un montant de 117 737,24 € HT
  - \* LOT N° 10 (VOIES ET RÉSEAUX DIVERS) : la société HAVÉ SOMACO est retenue avec variantes PSE3 (talus) et PSE4 (cuve béton) pour un montant de 301 125,60 € HT
  - \* LOT N° 11 (ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS) : la société CRÉAVERT est retenue en tranche ferme pour un montant de 42 451,65 € HT
- DIT que les dépenses des lots 1 à 9 seront inscrites au budget supplémentaire 2022 du budget annexe  
- DIT que les dépenses des lots 10 et 11 seront inscrites au budget supplémentaire 2022 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

